



3^{ème} édition de « La Fabrique à Chansons »

Année scolaire 2017-2018

Appel à candidature à destination de classes des écoles élémentaires (cycle 3)

Présentation de « La Fabrique à Chansons »

En 2015, la Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM) lance l'opération « La Fabrique à Chansons » : 100 auteurs-compositeurs interviennent dans 100 classes de CM1 ou CM2 pour écrire 100 chansons, partout en France. Cinq interventions de deux heures sont menées tout au long de l'année scolaire, donnant lieu à une restitution finale dans des conditions professionnelles au cours d'un mini-concert de l'artiste. La 2^{ème} édition de « La Fabrique à Chansons » a eu lieu en 2016.

L'opération est menée en partenariat avec les ministères en charge de l'éducation nationale et de la culture, Réseau Canopé. France Bleu est le partenaire presse.

La musique est aujourd'hui la première pratique amateur en France, toutefois son processus de création est mal connu des enfants. Pour cette raison et dans le cadre de l'inscription de l'éducation artistique et culturelle au cœur de la loi pour la refondation de l'École de la République (cf. loi du 8 juillet 2013) et de l'action conjointe des ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture en faveur notamment des pratiques artistiques collectives (cf. feuille de route interministérielle du 11 février 2015), la SACEM propose à des créateurs d'intervenir dans les classes et de partager avec les élèves leur quotidien d'artiste.

Ensemble, auteur-compositeur, enseignant et élèves, écrivent, composent et interprètent une chanson, commandée et créée pour l'occasion et s'inscrivant dans le projet pédagogique de la classe ; une façon directe pour les enfants d'aborder les liens entre création et droit d'auteur et la connaissance des différents métiers de la création musicale.

1. L'entrée des lieux de musiques actuelles (Scènes de Musiques Actuelles – SMAC ; Scènes Chansons) dans l'opération

La SACEM et ses partenaires ont pour volonté de pérenniser cette action. Ils ont identifié ces salles comme étant les structures les mieux adaptées pour accompagner le suivi de l'opération dans les territoires.

De fait, « La Fabrique à Chansons » est une opération d'éducation artistique et culturelle qui rentre pleinement dans le projet de ces salles.

Celles-ci ont l'expérience de travail nécessaire et l'expertise correspondante pour mener à bien l'opération avec les écoles et les auteurs-compositeurs, en lien avec les partenaires locaux : académies (DAAC, IA-DASEN, CPEM), DRAC, Réseau Canopé, SACEM, collectivités territoriales, médias.

« La Fabrique à Chansons » offre aux salles participantes une opération correspondant pleinement à leur cahier des charges et s'inscrivant dans une dynamique nationale et fédératrice.

2. Déroulement de l'opération « La Fabrique à Chansons » - édition 2017-2018

2.1 Appel à candidatures des lieux de musiques actuelles

La SACEM a lancé, du 7 février au 31 mars 2017, un appel à candidatures (<https://aide-aux-projets.sacem.fr/actualites/la-fabrique-a-chansons/participez-a-3e-edition-de-la-fabrique-a-chansons>) auprès des salles de musiques actuelles, les invitant à participer à l'opération.

Les salles sélectionnées ont d'ores et déjà choisi l'auteur-compositeur qui travaillera avec chacune des classes participantes, soit plus de 80 artistes répartis sur l'ensemble du territoire.

2.2 Participation des classes

Les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), en lien avec les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), sont chargés **de repérer et de sélectionner** (mode opératoire laissé libre aux académies) le nombre exact de classes de CM1 et de CM2 volontaires pour participer à l'opération à partir des informations figurant dans le tableau récapitulatif établi par la SACEM (cf. le nombre de salles de musiques actuelles sélectionnées au sein de chaque académie et leur situation géographique).

Attention, si un artiste est particulièrement éloigné de la salle partenaire (cf. tableau récapitulatif), il conviendra alors de trouver une école située à mi-chemin entre eux deux.

La liste stabilisée et définitive des classes sélectionnées est transmise par les DAAC à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) (lafabriqueachansons@education.gouv.fr) **pour le 19 juin 2017 au plus tard.**

2.3 Modalités de rapprochement des écoles et des auteurs-compositeurs et constitution des binômes

Plus de 80 classes sont sélectionnées au plan national pour participer à cette opération.

La liste nationale des binômes auteurs-compositeurs – enseignants/classes est dévoilée fin juin 2017. Les DAAC seront chargés à la suite de communiquer les coordonnées des salles et des auteurs-compositeurs sélectionnés à chacune des classes retenues afin qu'artistes et écoles puissent concevoir conjointement le projet pédagogique, le calendrier des interventions et le thème de la chanson.

2.4 Travail en classe

Les auteurs-compositeurs, en binôme avec les enseignants, interviennent lors de 5 séances de 2h pour créer avec les élèves, une chanson : **texte en français** et mélodie avec arrangements particuliers dans le genre musical de leur choix : variété, pop, rock, rap, jazz, musiques du monde, musique contemporaine...

Ces interventions sont intégrées aux activités scolaires et/ou périscolaires selon les modalités locales. Un calendrier de travail accompagne le projet pédagogique établi par l'enseignant et l'auteur-compositeur.

Une sixième intervention en classe est proposée par le délégué local de la SACEM pour sensibiliser les enfants aux notions de propriété intellectuelle, droit d'auteur et copie privée.

5 INTERVENTIONS DE 2H CHACUNE À partir de septembre 2017, harmonieusement réparties sur l'année scolaire et en fonction du calendrier établi par l'auteur-compositeur et l'enseignant	
Préparation	Préparation des élèves à la venue de l'auteur compositeur
INTERVENTION 1	Rencontre de l'auteur-compositeur avec la classe (présentation, parcours), choix du thème et consignes d'écriture
Préparation	Travail sur le texte
INTERVENTION 2	Écriture de la chanson et travail sur la musique
Préparation	Travail sur le texte et la musique
INTERVENTION 3	Écriture de la chanson et travail sur la musique (suite)
Préparation	Travail sur le texte et la musique / apprentissage de la chanson
INTERVENTION 4	Répétition Apprentissage de la chanson / élaboration de la mise en place scénique
Préparation	Travail scénique Choix des costumes et des décors
INTERVENTION 5	Répétition avec les musiciens accompagnateurs choisis par l'auteur-compositeur/ mise en place de la chanson (1)
PRÉSENTATION DROIT D'AUTEUR ET COPIE PRIVÉE	Menée par un représentant SACEM et l'auteur-compositeur afin de sensibiliser les enfants à ces notions. (2)
Avec les musiciens intervenants (Dumistes), possibilité de prévoir un atelier chant pour les élèves : travail vocal et corporel, interprétation de la chanson créée.	

1) À la fin de la dernière intervention : remise par l'auteur-compositeur d'un enregistrement et d'un support papier de la chanson créée. La classe aura ainsi la possibilité de continuer à travailler jusqu'à la restitution.

(2) Cette présentation peut se dérouler autour du 26 avril, Journée Internationale de la Propriété Intellectuelle. Elle peut être regroupée avec une autre intervention et s'adresser à tous les élèves de CM1 et de CM2 de l'école.

2.5 Restitution

La chanson créée par l'auteur-compositeur, l'enseignant et sa classe est présentée lors d'une restitution publique **dans la salle partenaire de l'opération** (à l'exception des académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique).

Elle a lieu la seconde quinzaine de mai 2018 dans le cadre d'un mini-concert de l'auteur-compositeur, réalisé dans des conditions professionnelles, accompagné d'un ou deux musiciens de son choix, en présence des élèves de l'école, des enseignants, des familles, etc... **Le concert est gratuit.**

2.6 Vidéo

Chaque chanson créée fait l'objet d'une vidéo. Sa réalisation est libre et prend la forme de la captation de la restitution ou d'un clip.

Toutes les vidéos sont valorisées sur la chaîne YouTube de l'opération.

Des formulaires de droits à l'image sont mis à disposition des artistes, des enseignants et des parents d'élèves par la SACEM.

3 Calendrier 2017-2018 de « La Fabrique à Chansons »

De janvier à septembre 2017 : phase préparatoire

- Janvier - 31 mars 2017 : dépôt des candidatures des lieux de musiques actuelles et des auteurs-compositeurs ;
- Début avril 2017 : sélection par un comité national et réponse aux candidats ;
- Mi-mai 2017 : lancement de l'appel à candidatures dans les académies par le ministère en charge de l'Éducation nationale ;
- 19 juin 2017 : transmission à la DGESCO de la liste définitive des classes participantes dans chaque académie ;
- Fin juin 2017 : dévoilement de la liste nationale des binômes artistes/écoles.

De septembre 2017 à avril 2018 : mise en œuvre

- Septembre 2017 au plus tard : élaboration des projets pédagogiques par les binômes auteurs-compositeurs/enseignants ;
- Octobre 2017 - Avril 2018 : interventions des auteurs-compositeurs en classe ;
- Mai 2018 : concerts de restitution puis « livraison » des vidéos pour mise en ligne sur la chaîne « La Fabrique à Chansons » de la SACEM, relayée par ses partenaires.

Retrouvez toutes les informations relatives à cette opération sur :

- **Le site de la SACEM :**
<https://aide-aux-projets.sacem.fr/actualites/la-fabrique-a-chansons/participez-a-3e-edition-de-la-fabrique-a-chansons>
- **Le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :**
<http://eduscol.education.fr/cid88038/-la-fabrique-a-chansons.html>
- **La chaîne YouTube de « La Fabrique à Chansons » :**
<https://www.youtube.com/channel/UCF1I9bvoRsBHXJd9n5dJ9cQ/feed>

Contacts :

- DGESCO : lafabriqueachansons@education.gouv.fr
- SACEM : lafabriqueachansons@sacem.fr

